

Date 10-mars-2025

Date de révision 10-mars-2025

Numéro de révision 1

d'émission
:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-21152948-004_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Ariel Professional Original POD Washing Capsules
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit Lessive en doses unitaires
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11	Procter & Gamble Amiens S.A.S. ZI Nord 150 rue André Durouchez BP 90045 80082 Amiens Cedex 2 France
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	Procter & Gamble Urlati Ploiesti Industrial Park, Prahova County, Romania +40 344 229200
Courriel : pgsds.im@pg.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

Dangereux pour le milieu aquatique - chronique

Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetrahydrolinalool; Methylundecanal; Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes; Citronellol; Limonene; Hexyl Salicylate; Delta-Damascone; Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85480-55-3	20 - 30	01-21199058 42-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-

MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	68184-04-3	10 - 20	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	68439-50-9	5 - 10	Aucune donnée disponible	Polymer	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	68551-12-2	0 - 1	Aucune donnée disponible	500-221-7	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	-
Methylundecanal	110-41-8	0 - 1	01-21199694 43-29	203-765-0	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0 - 1	01-21194547 88-21	201-133-9	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	0 - 1	01-21194899 89-04	259-174-3 259-175-9 268-978-3 268-979-9 915-730-3	Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	1
Citronellol	106-22-9	0 - 1	01-21194539 95-23	203-375-0	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Limonene	5989-27-5	0 - 1	01-21195292 23-47	227-813-5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens.	-	1	1

					1B (H317)			
Oxacyclohexadecenone	111879-80-2	0 - 1	01-0000016883-62	422-320-3	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1
cis-3-Hexenyl salicylate	65405-77-8	0 - 1	01-2119987320-37	265-745-8	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Repr. 2 (H361)	-	1	-
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0 - 1	01-2119638275-36	228-408-6	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1
Delta-Damascone	57378-68-4	0 - 1	01-2119535122-53	260-709-8 275-156-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	1	1
Isoeugenol	97-54-1	0 - 1	01-2120223682-61	202-590-7 227-678-2	Acute Tox. 4 (Dermal) (H312) Acute Tox. 4 (Inhalation: dust, mist) (H332) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) STOT SE 3 (H335)	Skin Sens. 1A :: 0.01%<=C<100%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Troubles de la vision.
-----------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 280 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Limonene	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ Sk* Sh+	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 112 mg/m ³ Sk* skin sensitizer	-	-
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Limonene	-	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³ J+
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 175 mg/m ³ A+	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Limonene	-	-	-	TWA: 28 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: 20 ppm STEL: 112 mg/m ³ Sk*	TWA: 30 ppm TWA: 168 mg/m ³ Sk* Sen+
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israël - Occupational	Turquie

				Exposure Limits - TWAs	
Limonene	NGV: 25 ppm NGV: 150 mg/m ³ S+	TWA: 7 ppm TWA: 40 mg/m ³ STEL: 14 ppm STEL: 80 mg/m ³ S+	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m ³	-	12 mg/m ³
Tetrahydrolinalool	3.16 mg/kg bw/day	11.14 mg/m ³	0.19 mg/cm ²	-
Methylundecanal	10.46 mg/kg bw/day	36.89 mg/m ³	35.7 mg/cm ²	92.21 mg/m ³
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	28.7 mg/kg bw/day	30 mg/m ³	0.648 mg/cm ²	-
Citronellol	327.4 mg/kg bw/day	161.6 mg/m ³	-	10 mg/m ³
Limonene	9.5 mg/kg bw/day	66.7 mg/m ³	-	-
cis-3-Hexenyl salicylate	0.9 mg/kg bw/day	1.59 mg/m ³	-	-
Hexyl Salicylate	6.4 mg/kg bw/day	1.7 mg/m ³	0.885 mg/cm ²	-
Delta-Damascone	2.1 mg/kg bw/day	1.5 mg/m ³	0.116 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	3 mg/m ³	-
Tetrahydrolinalool	-	-	0.19 mg/cm ²
Methylundecanal	-	22.74 mg/m ³	17.86 mg/cm ²
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	0.38 mg/cm ²
Citronellol	-	10 mg/m ³	-
Hexyl Salicylate	-	-	0.443 mg/cm ²
Delta-Damascone	-	-	0.069 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.425 mg/kg bw	1.18 mg/m ³	42.5 mg/kg bw/day
Tetrahydrolinalool	1.58 mg/kg bw	2.75 mg/m ³	1.58 mg/kg bw/day
Methylundecanal	5.23 mg/kg bw	9.1 mg/m ³	5.23 mg/kg bw/day
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3 mg/kg bw	9 mg/m ³	17.2 mg/kg bw/day
Citronellol	13.8 mg/kg bw	47.8 mg/m ³	196.4 mg/kg bw/day
Limonene	4.8 mg/kg bw	16.6 mg/m ³	4.8 mg/kg bw/day
cis-3-Hexenyl salicylate	0.23 mg/kg bw	0.39 mg/m ³	0.45 mg/kg bw/day
Hexyl Salicylate	0.3 mg/kg bw	0.4 mg/m ³	3.2 mg/kg bw/day
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw	0.43 mg/m ³	0.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	-	2.760 mg/cm ²	-
Methylundecanal	100 mg/kg bw/day	352.63 mg/m ³	71.43 mg/cm ²	881.58 mg/m ³
Citronellol	-	-	2.95 mg/cm ²	10 mg/m ³
Limonene	-	-	0.222 mg/cm ²	-
Hexyl Salicylate	20830 mg/kg bw/d	7.29 mg/m ³	1.475 mg/cm ²	-
Delta-Damascone	-	-	0.014 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	2.760 mg/cm ²
Methylundecanal	217.39 mg/m ³	35.71 mg/cm ²
Citronellol	10 mg/m ³	2.95 mg/cm ²
Limonene	-	0.111 mg/cm ²
Hexyl Salicylate	-	0.443 mg/cm ²
Delta-Damascone	-	0.009 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Methylundecanal	25 mg/kg bw	86.96 mg/m ³	50 mg/kg bw/day
Hexyl Salicylate	1.25 mg/kg bw/d	2.19 mg/m ³	12500 mg/kg bw/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
Tetrahydrolinalool	0.009 mg/L	0.001 mg/L	0.089 mg/L
Methylundecanal	0.66 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0.025 mg/L	0.003 mg/L	-
Citronellol	0.002 mg/L	0 mg/L	0.024 mg/L
Limonene	0.014 mg/L	0.001 mg/L	-
cis-3-Hexenyl salicylate	0 mg/L	0 mg/L	0.006 mg/L
Oxacyclohexadecenone	0.003 mg/L	0 mg/L	-
Hexyl Salicylate	0 mg/L	0 mg/L	0.004 mg/L
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.001 mg/L	0.004 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	8.1 mg/kg dwt	0.81 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Tetrahydrolinalool	0.082 mg/kg dwt	0.008 mg/kg dwt	450 mg/L	0.011 mg/kg dwt	-	-
Methylundecanal	0.265 mg/kg dwt	0.027 mg/kg dwt	10 mg/L	0.053 mg/kg dwt	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3.73 mg/kg dwt	0.75 mg/kg dwt	10 mg/L	2.7 mg/kg dwt	-	-
Citronellol	0.026 mg/kg dwt	0.003 mg/kg dwt	580 mg/L	0.004 mg/kg dwt	-	-
Limonene	3.85 mg/kg dwt	0.385 mg/kg dwt	1.8 mg/L	0.763 mg/kg dwt	-	-
cis-3-Hexenyl salicylate	0.11 mg/kg dwt	0.011 mg/kg dwt	10 mg/L	0.022 mg/kg dwt	-	-
Oxacyclohexadecenone	21 mg/kg dwt	4.2 mg/kg dwt	10 mg/L	5.44 mg/kg dwt	-	-
Hexyl Salicylate	0.272 mg/kg dwt	0.027 mg/kg dwt	10 mg/L	0.054 mg/kg dwt	-	-

Delta-Damascone	0.958 mg/kg dwt	0.096 mg/kg dwt	2.41 mg/L	0.187 mg/kg dwt	-	-
-----------------	-----------------	-----------------	-----------	-----------------	---	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	non applicable	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 90 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	7 - 8	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas

Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	--

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1089 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Methylundecanal	5001 mg/kg (RAT)	8281 mg/kg (Rabbit)	-
Tetrahydrolinalool	8270 mg/kg bw	5001 mg/kg (RABBIT)	> 0.885 mg/L air
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	//	5001 mg/kg (Rat)	//
Citronellol	3450 mg/kg bodyweight (rat)	2650 mg/kg bodyweight (rabbit)	-
Limonene	5001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Oxacyclohexadecenone	-	5001 mg/kg (Rat)	-
cis-3-Hexenyl salicylate	= 5 g/kg (Rat)	5001 mg/kg (Rabbit)	-
Hexyl Salicylate	5001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rabbit)	-
Delta-Damascone	1400 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Isoeugenol	= 1560 mg/kg (Rat)	1900 mg/kg (RAT)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-	-	-
Citronellol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Tetrahydrolinalool	-	-	Y	-	-	-
Methylundecanal	-	-	Y	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	OECD 439	-	-	-
Citronellol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Limonene	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
cis-3-Hexenyl salicylate	180 mg/kg bw (OECD 415)	-	-	-	-	-
Hexyl Salicylate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Delta-Damascone	-	-	Y (OECD 439)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	STOT RE 1 organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	STOT RE 2, organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Tetrahydrolinalool	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Methylundecanal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	OECD 429	-	-	-	-	-	-	-	-
Citronellol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Limonene	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Hexyl Salicylate	Y IOECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Delta-Damascone	N (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Isoeugenol	-	-	-	-	-	-	nasal cavity	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non applicable.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Hexyl Salicylate	Repr. 2

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	7.01 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	1.2 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	3 mg/L (Pseudomonas putida; 5 h)	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)
Methylundecanal	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Tetrahydrolinalool	21.6 mg/L	8.9 mg/L (OECD 203;)	1000 mg/L	14.2 mg/L (OECD 202;)

	(Desmodemus subspicatus; 72 h)	Danio rerio; 96 h)	(Pseudomonas putida; 0.5 h)	Daphnia magna; 48 h)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.8 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	1.3 mg/L (OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	-	1.38 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Citronellol	2.4 mg/L (72 h)	14.66 mg/L (Leuciscus idus; 96 h)	10001 mg/L (Pseudomonas putida; 0.5 h)	17.48 mg/L (EU Directive 79/831/EEC, Annex V, part C.; Daphnia magna; 48 h)
Limonene	0.32 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	209 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.307 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Oxacyclohexadecenone	0.47 mg/L (EU Method C.3; Desmodemus subspicatus; 72 h)	0.797 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss 96 h)	101 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.6 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
cis-3-Hexenyl salicylate	0.61 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	0.66 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.6 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Hexyl Salicylate	0.61 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	1.34 mg/L (EU Method C.1; Danio rerio; 96 h)	-	0.357 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Delta-Damascone	4.54 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96 h)	241 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	1.18 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L (Mesocosm model ecosystem; 56 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.268 mg/L (56 d)	-	0.268 mg/L (Read across data on dodecyl linear alkylbenzene sulfonate ; guideline not indicated; mayfly, chironomid, and aquatic worm; freshwater; 56 d)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	0.28 mg/L (Pimephales promelas; 30 d)	0.77 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-
Methylundecanal	0.089 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.11 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	0.033 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(100 mg/L (OECD 301F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 22 d))	-
Tetrahydrolinalool	9.5 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodemus subspicatus; 3 d)	5 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	8.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	(EC10: 450 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h))	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.6 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	0.16 mg/L (OECD 210; Danio rerio; 30 d)	0.028 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(> 100 mg/L (OECD 301 F; 42 d))	101 (OECD 301 F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 42 d)
Citronellol	1.1 mg/L (Scenedesmus subspicatus; 3 d)	4.6 mg/L (Leuciscus idus; 4 d)	3.1 mg/L (Daphnia magna; 2 d)	(580 mg/L (DIN 38412, Part 27; Pseudomonas putida; 0.02083 d))	-
Limonene	50 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	0.37 mg/L (OECD 212; Pimephales promelas; 8 d)	-	(18 mg/L (OECD 209; 0.125 d))	-
Oxacyclohexadecenone	0.26 mg/L (EU Method	0.027 mg/L (OECD	0.068 mg/L (Equivalent	-	100 mg/L (OECD 209;

	C.3; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	210; Pimephales promelas; 33 d)	or similar to guideline OECD 211; Daphnia magna; 21 d)		activated sludge of a predominantly domestic sewage; 0.125 d)
cis-3-Hexenyl salicylate	0.15 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.65 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	0.33 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Hexyl Salicylate	0.15 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	0.14 mg/L (OECD 202; daphnia magna; 2 d)	-	-
Delta-Damascone	0.38 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.118 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	0.35 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85 % (OECD 301 B; CO2 evolution; 29 d)	-	-	t1/2: < 22 d (Read across data on sodium 4-undecylbenzenesulfonate; guideline not indicated; sludge amended soil)
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	90 % (OECD 303 A)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	95 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	60 % (OECD 301B; 28d; aerobic)	-	-	-
Tetrahydrolinalool	65 % (OECD 301 F; O2; 28 d; 10-day window criteria fulfilled; 28 d)	-	1.125	-
Methylundecanal	68 % (O2; OECD 301 F; 22 d)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0 % (OECD 301 C; aerobic; mixture of sewage, soil and natural water, O2 consumption; 28 d)	-	0.054	50 (OECD 314; aerobic; 1.9 d)
Citronellol	85 % (O2 consumption; 28 d)	-	0.16	-
Limonene	71.4 % (CO2; OECD 301 B; 28 d)	-	-	-
cis-3-Hexenyl salicylate	89 % (OECD 301 F; O2 consumption; 10 day window criteria fulfilled; 28 d)	-	-	-
Oxacyclohexadecanone	96.7 % (OECD 301 F; O2 consumption; 28 d)	365 (OECD 111)	-	-
Hexyl Salicylate	91 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	91% O2; OECD 301 F; 82% (10 d)
Delta-Damascone	16 % (O2; OECD 301; 28 d)	332 d (OECD 111)	-	0% O2; 28 d; OECD 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1.73
Methylundecanal	4.9
Tetrahydrolinalool	3.3
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.7
Citronellol	3.41

Limonene	4.38
cis-3-Hexenyl salicylate	4.8
Hexyl Salicylate	5.5

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Alcohols, C12-14, ethoxylated	5.24 (OECD 123)	-
Tetrahydrolinalool	3.3 (OECD 107)	99.87 L/kg
Methylundecanal	4.9 (OECD 117)	2917 L/kg
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.6 (OECD 117)	-
Citronellol	3.41	82.59 L/kg
Limonene	4.38 (OECD 117)	864.8 L/kg
cis-3-Hexenyl salicylate	4.8 (OECD 117)	-
Oxacyclohexadecenone	5.45 (OECD 123)	-
Hexyl Salicylate	5.5 (OECD 117)	8913 L/kg
Delta-Damascone	4.2	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	3.5
Alcohols, C12-14, ethoxylated	267.1
Tetrahydrolinalool	56.3 (56.3)
Methylundecanal	3981 (3981 (OECD 121))
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	4.12
Citronellol	70.79 (70.79)
Limonene	6324
cis-3-Hexenyl salicylate	5052
Oxacyclohexadecenone	4.65 (OECD 121)
Hexyl Salicylate	2981 (2981)
Delta-Damascone	1259 (1259 (OECD 121))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcohols, C12-14, ethoxylated	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methylundecanal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrahydrolinalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Limonene	La substance n'est pas PBT/vPvB
cis-3-Hexenyl salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hexyl Salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les

déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Limonene	RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Nom chimique	Chemical Prohibition Ordinance (ChemVerbotsV)
D-Limonene 5989-27-5	2.1

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)
Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Limonene	75	-
Hexyl Salicylate	75	-
Isoeugenol	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
--------------	---

Limonene	Agent phytosanitaire
----------	----------------------

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 10-mars-2025

Date de révision 10-mars-2025

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité